

M. Collet, trésorier, rend le compte de sa gestion pendant l'année 1887. Ce compte est approuvé et des remerciements sont adressés au trésorier.

M. Vauvillé lit des notes sur une nouvelle galerie couverte située à Montigny-Lengrain. Ces notes ont été communiquées par lui à la Société d'anthropologie, de Paris, et M. le docteur Verneau a fait, sur cette nouvelle découverte et sur celles antérieures signalées dans la même région, un rapport que nous reproduisons également (1).

## NOTES

SUR

# UNE NOUVELLE GALERIE COUVERTE

SITUÉE

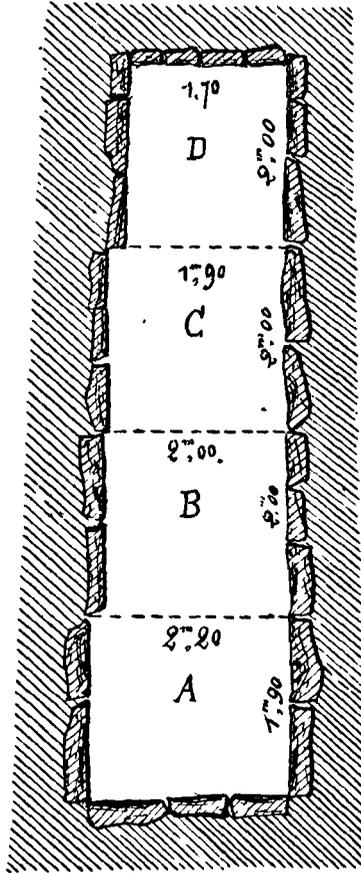
## A MONTIGNY-LENGRAIN

---

Cette galerie est située au lieu dit : *Dessus les bois de Thézy*. Elle se trouve à environ 450 mètres au nord-ouest d'une autre, découverte et fouillée en 1843 (voir *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, volume de 1850, p. 53), à 260 mètres à l'ouest de l'ancienne voie romaine et à 80 mètres au sud de l'escarpement de la montagne.

(1) *Bulletin de la Société d'anthropologie*. Séance du 1<sup>er</sup> décembre 1887.

*Nord.*



Ce monument a été établi dans la direction du sud au nord ; il est composé de diverses parties rectangulaires placées sur la même ligne, fig. 1. Il est formé pour les côtés de très fortes pierres plates brutes placées verticalement, disposées pour recevoir au-dessus d'autres pierres plates pour couverture ; ces dernières, qui étaient presque au niveau du sol, ont été enlevées, il y a une vingtaine d'années, pour ne plus gêner la culture. Une seule de ces pierres a été retrouvée inclinée fortement dans la fosse, par suite de l'écartement des pierres posées verticalement.

Le fond est dallé à peu près régulièrement avec des pierres de 4 à 5 centimètres d'épaisseur.

Le fait de l'enlèvement des pierres de la couverture, cassées sur place, et de la pierre descendue dans l'intérieur, ont produit l'écrasement des squelettes sur la majeure partie des sépultures.

Une longueur de 7<sup>m</sup>,90 a été fouillée, la profondeur est de 1<sup>m</sup>,30 au-dessous du niveau du sol actuel. La largeur des divers groupes de sépultures est variée : au sud, en A, elle est de 2<sup>m</sup>,20, en B de 2 mètres, en C de 1<sup>m</sup>,90 et enfin en D de 1<sup>m</sup>,70.

Cette différence provient de ce que les sépultures ont été faites successivement.

Une seule partie, D, a pu être fouillée avec observations sérieuses, en raison du meilleur état de conservation des squelettes, qui n'avaient pas été touchés lors de l'enlèvement de la couverture.

Cette partie, fouillée soigneusement, a pu permettre de compter le nombre de cadavres ayant été déposés dans un rectangle de 2 mètres de longueur sur 1<sup>m</sup>,70 de largeur.

Là, quatre couches régulières de corps ont été déposées avec une régularité méthodique, car quatre groupes de quatre têtes furent trouvés le long des

murs à l'est et à l'ouest, et deux autres groupes de même nombre au sud et au nord.

En plus de ces 48 têtes avec squelettes, quatre autres furent aussi trouvées au milieu des sépultures. Il avait donc été déposé 52 cadavres dans ce faible espace, avec un soin et une régularité parfaite.

Toutes les têtes, à l'exception de trois, étaient tournées la face contre terre, comme on l'avait constaté dans les fouilles des parties A, B et C ; les squelettes de ces derniers groupes étaient aussi placés dans le même ordre et de la même manière que ceux du groupe D.

Au centre se trouvait, comme dans les parties A, B et C, beaucoup de cendres et de charbons de bois devant provenir du feu fait, probablement, pour désinfecter l'endroit, avant d'y déposer de nouveaux cadavres.

*Objets recueillis dans les sépultures.*

1° Armes et outils en silex :

3 haches polies, dont deux trouvées dans la fouille D, placées près de la tête en sens inverse de la direction des corps.

3 fragments de haches polies.

23 lames ou couteaux.

15 tranchets ou flèches à tranchant transversal.

1 flèche forme feuille.

4 retouchoirs ? dont un imitant la forme du burin.

1 perçoir.

5 pointes diverses.

1 base de forte lance.

8 éclats.

2° *Poteries.* Les sépultures renfermaient aussi des vases de pâte très grossière, ayant été façonnés à la main sans l'intervention du tour.

Un seul de ces vases a pu être conservé: il a 8 centimètres de hauteur, 9 sur 10 de largeur du haut et 5 de largeur du fond.

*Epoque des sépultures.* Les sépultures n'étaient accompagnées que d'instruments en silex de l'époque de la pierre polie, et de poteries très grossières qui sont certainement de la même époque; il est donc bien évident que ces sépultures sont contemporaines de l'époque de la pierre polie.

*Origine des sépultures.* La forme des murs certainement établis en plusieurs fois, au fur et à mesure des besoins, le rangement méthodique des cadavres groupés en ayant tous la tête contre le mur, la face tournée contre terre et les pieds au centre; la présence, au milieu des divers groupes, de cendres et de charbons nombreux, produits probablement par le feu fait pour désinfecter l'endroit des sépultures, permettent de conclure que ce sont bien là des sépultures ordinaires, régulières et continues de l'époque de la pierre polie.

De tous les squelettes, évalués environ à 200, une seule tête a pu être extraite avec la mâchoire supérieure, par le fait que les os de la face sur lesquels reposaient presque toutes les têtes ont été brisés sous la pression de la terre qui recouvrait les sépultures.

Un crâne, ayant reçu un coup de hache qui avait fait une forte ouverture, y a été aussi recueilli.

M. le docteur Verneau a bien voulu avoir l'obligeance d'examiner et de comparer ces crânes, et faire une note sur le résultat de ses observations.

Voici cette note :

« L'allée couverte que vient de fouiller M. Vauvillé, à Montigny-l'Engrain, canton de Vic-sur-Aisne; départ-

tement de l'Aisne, lui a fourni une tête complète et une voûte crânienne qui offrent l'une et l'autre un véritable intérêt. De nombreux restes humains occupaient la partie fouillée par l'explorateur ; ils n'avaient pas été remués avant qu'il entreprît ses recherches et c'est ce qui lui a permis de se rendre exactement compte de la disposition des quatre couches superposées de cadavres, dont il vient de nous entretenir. Mais, au milieu de tous ces ossements, un fort petit nombre était en bon état. Les têtes notamment, sans doute à cause de la position de la face qui se trouvait toujours en bas, étaient toutes réduites à la voûte ; la région faciale avait cédé sous le poids. Aussi M. Vauvillé n'a-t-il pas cru devoir recueillir, dans cet ossuaire, toutes ces voûtes, toutes ces calottes crâniennes. Je le regrette pour ma part, car, dans le cas actuel, la voûte pouvait, à elle seule, fournir des renseignements utiles. Toutefois, mes regrets sont fortement atténués par la promesse que m'a faite l'auteur de la fouille : d'ici peu, en effet, il a l'intention de reprendre ses investigations dans la vallée de l'Aisne, et, avec son expérience consommée, je ne doute pas qu'il ne puisse bientôt nous apporter de nouveaux documents.

J'ai dit que les deux pièces recueillies par M. Vauvillé offraient un véritable intérêt, chacune d'elles à un point de vue spécial. Je décrirai d'abord la tête complète qui rappelle singulièrement le crâne n° 2 de Furfooz.

C'est bien à ce type brachycéphale surbaissé qu'appartient la tête osseuse de l'Aisne, et je montrerai plus loin qu'elle ne constitue pas le seul représentant connu de cette race à l'époque mégalithique. Il est fort probable que le type de Furfooz, qui a persisté jusqu'à nos jours, était alors représenté par un bon nombre d'individus.

Le crâne de Montigny-l'Engrain est plus volumi-

neux (1) que le crâne n° 2 du trou du Frontal ; cet accroissement de volume tient surtout à l'augmentation des diamètres transverses, de sorte que l'indice céphalique s'élève à 85,09. Nous nous trouvons donc en présence d'une tête franchement brachycéphale, tandis que celle de Furfooz n'est que sous-brachycéphale. Les indices verticaux nous montrent des différences encore plus sensibles : le vertical proprement dit atteint seulement 74,09 et le transverso-vertical 87,01. Le crâne néolithique de la vallée de l'Aisne est donc relativement moins haut que le crâne ancien trouvé en Belgique.

Mais si, au lieu de considérer les chiffres en eux-mêmes, nous recherchons la cause des différences, nous voyons qu'elle tient, en réalité, à peu de chose. En effet, la hauteur relativement plus grande du crâne de Furfooz résulte de l'abaissement du trou occipital ; toute la partie de la base qui limite ce trou descend beaucoup plus que sur le crâne de Montigny-l'Engrain. C'est par la base et presque uniquement par cette région que les deux têtes diffèrent. Dans le reste de leur étendue, elles offrent de grandes analogies, comme va le montrer la description de la pièce recueillie par M. Vauvillé.

Dans son ensemble, la voûte est fortement surbaissée. Les bosses frontales latérales, très écartées l'une de l'autre, sont nettement accusées, de même que les bosses pariétales. La courbe antéro-postérieure monte droit depuis la glabelle jusqu'au niveau des bosses frontales ; à partir de ce point, elle s'infléchit jusqu'au bregma et subit en ce point une deuxième inflexion. A 2 centimètres environ en arrière du plan vertical,

(1) Je n'ai pas cubé le crâne de l'allée couverte, mais il est évident, étant donnés ses diamètres, que sa capacité dépasse celle de Furfooz. Je dois faire remarquer qu'il s'agit d'un crâne masculin, tandis que celui auquel je le compare a appartenu à une femme.

qui passerait par le sommet des bosses pariétales, la courbe se dirige tout d'un coup presque verticalement en bas et suit cette direction jusqu'à 3 centimètres et demi à peu près au-dessus de l'inion.

Ces caractères s'appliquent aussi au crâne n° 2 de Furfooz, de sorte que, jusqu'ici les deux têtes ne se différencient que par l'aplatissement relatif de la base que j'ai signalé sur la tête nouvellement découverte dans l'Aisne.

Celle-ci présente cependant une particularité que je n'ai pas encore mentionnée : je veux parler de la dépression postcoronale, c'est-à-dire de cette gouttière très légère, placée en arrière de la suture fronto-pariétale, dont elle suit la direction. Ce sillon, que j'ai observé sur une foule de crânes appartenant aux races les plus diverses, n'a, par lui-même, aucune valeur ethnique (1), même lorsqu'il ne peut être attribué à une cause mécanique. Dans le cas actuel, je ne saurais le considérer comme le résultat d'une déformation : la convexité régulière de l'écaille occipitale, l'absence de plagiocéphalie, etc., ne permettant guère d'invoquer une déformation.

Vus d'en haut, le crâne de Montigny-l'Engrain et celui de Furfooz offrent le même aspect général ; la seule différence un peu sensible tient à la largeur un peu plus grande du premier, et à un peu moins de renflement de ses écailles occipitales, ce qui n'empêche pas la *norma verticalis* d'être comparable dans les deux cas.

En résumé, en faisant abstraction de la face, le crâne de l'allée couverte de l'Aisne nous montre une voûte

(1) Il suffit de le rencontrer sur des crânes non déformés appartenant aux types les plus différents pour lui enlever toute valeur ethnique. On ne peut considérer comme un caractère de race une particularité qui se trouve aussi bien dans la race de Furfooz que chez les anciens Canariens, chez des Américains, etc.

encore plus surbaissée que celui du trou du Frontal et des diamètres transverses plus grands ; nous ne saurions voir là que l'exagération de caractères appartenant à la race de Furfooz. C'est seulement par l'aplatissement relatif de sa base et de ses écailles temporales que le premier diffère quelque peu du second. Quant à la dépression post-coronale, j'ai dit qu'on ne pouvait y attacher aucune importance. Ces quelques différences ne me semblent pas suffisantes pour isoler l'une de l'autre deux pièces qui se ressemblent à tant de points de vue ; elles peuvent n'être qu'individuelles ou sexuelles.

Pour compléter la description du crâne que nous étudions, il me faudrait ajouter qu'il porte de fortes apophyses mastoïdes ; que les sutures, toutes ouvertes, sont compliquées ; que la lambdoïde, enfin, renferme plusieurs petits os wormiens et qu'il en existe, dans le lambda, deux grands dont l'un mesure 16 millimètres sur 17, et l'autre, 22 millimètres sur 27.

Examinons maintenant la face. Sur la tête de la vallée de l'Aisne, elle est plus haute et l'indice facial s'élève à 71,21 ; on serait donc tenté de la rattacher à un type autre que celui de Furfooz et cependant rien ne serait plus erroné. Plus encore que pour les indices verticaux du crâne, il est nécessaire de faire ici quelques observations : l'élongation de la face tient surtout à un plus grand développement de la région sus-nasale ; la glabelle forte, saillante, présente une hauteur notable ; la hauteur sous-cérébrale du front atteint 24 millimètres, tandis qu'elle ne dépasse pas 17 millimètres sur le Furfooz n° 2. Mais ce sujet, ai-je dit, était féminin, tandis que le crâne de l'Aisne a appartenu à un homme. C'est donc à l'influence du sexe qu'il faut attribuer l'augmentation de l'indice facial. Cela est si vrai que, dans tout le reste de la face, l'individu de l'allée couverte de Montigny-l'Engrain ressemble à la

femme de Furfooz : de la racine du nez au bord alvéolaire, nous ne trouvons que 4 millimètres en plus chez l'homme, qui offre en même temps un plus grand diamètre bizygomatique. Les deux indices seraient très voisins l'un de l'autre, si l'on mesurait la hauteur de la face à partir de la racine du nez.

L'homme de l'Aisne est mésorhinien, comme la femme du trou du Frontal ; comme elle, il nous donne un indice orbitaire microsème. Il en diffère toutefois notablement par un point : il ne présente pas ce prognathisme sous-nasal si frappant sur le crâne de Furfooz. Son angle facial alvéolaire diffère peu de l'angle facial sous-nasal ; la projection de la face par rapport au crâne, mesurée par la longueur de l'horizontale située en avant de la perpendiculaire abaissée du point sus-orbitaire, n'est que de dix millimètres, tandis qu'elle atteint près de 20 millimètres sur la tête de Furfooz. La face de cette dernière est donc infiniment plus projetée en avant. Devons nous attribuer à ce fait une importance capitale ? Je ne le crois pas. Remarquons encore ici que le sexe joue un grand rôle : la femme est habituellement plus prognathe que l'homme. D'ailleurs, le prognathisme n'est pas un des caractères essentiels de la race de Furfooz, et MM. de Quatrefages et Hamy n'ont pas hésité dans les *Crania ethnica*, à faire entrer dans ce groupe des individus, les uns prognathes, les autres sans prognathisme.

Pour terminer la description de la face de la tête de Montigny, j'ajouterai que le maxillaire supérieur est un peu large, sans dépasser toutefois 62 millimètres dans sa plus grande largeur au niveau des alvéoles. La voûte palatine s'élargit peu en arrière, de sorte que les deux branches de l'arcade alvéolaire restent à peu près parallèles. Les dents, quoique saines, offrent toutes une certaine usure ; les molaires vont en dimi-

nant régulièrement de volume de la première à la troisième.

En somme, malgré les différences sur lesquelles j'ai insisté et que je n'ai nullement cherché à amoindrir, le crâne de l'allée couverte de l'Aisne présente avec celui de Furfooz (n° 2) assez de ressemblances pour qu'il soit permis de le rattacher au même type ; c'est à la même race qu'ont appartenu les deux sujets que j'ai comparés. Nous ne saurions nous étonner de l'extension du type de Furfooz dans la vallée de l'Aisne, située en réalité à peu de distance du trou du Frontal ; rappelons-nous les grandes migrations accomplies par la race de Cro-Magnon.

Le type de Furfooz aurait donc persisté dans la vallée de l'Aisne jusqu'à l'époque des dolmens. Si le fait que je viens de citer semble insuffisant à lui seul pour le prouver, il m'est possible d'apporter une autre preuve à l'appui de ma thèse. Je veux parler d'un autre crâne découvert, il y a déjà quelques années, à peu de distance de la sépulture fouillée par M. Vauvillé, dans l'allée couverte de Vic-sur-Aisne. Ce monument mégalithique, exploré par M. Clouet, lui a fourni plusieurs voûtes crâniennes dont il a fait don au Museum. Sur les sept voûtes que possède cet établissement, il en est une qui se rapproche encore plus du crâne n° 2 de Furfooz que celui que je viens de décrire. Je ne recommencerai pas, pour cette voûte, l'analyse que j'ai faite plus haut ; je dirai simplement qu'il ne diffère guère du crâne de Furfooz que par un peu plus de longueur : son indice (79,77) le fait entrer dans le groupe des mésaticéphales ; il ne lui manque, d'ailleurs, que quelques centièmes pour être sous-brachycéphale.

Il est logique de conclure que, à l'époque où ont été construites les allées couvertes de l'Aisne, le type de Furfooz comptait encore, dans cette région, un bon

nombre de représentants, puisque, sur neuf crânes plus ou moins que nous en connaissons, il en est deux qui offrent les traits essentiels de cette race.

J'ai dit que les différences que j'ai signalées entre l'homme de Montigny et la femme du trou du Frontal pouvaient n'être qu'individuelles ou sexuelles; elles pourraient aussi résulter en partie de croisements, car il vivait déjà, à l'époque dont nous parlons, d'autres races sur les bords de l'Aisne.

Parmi ces races, il en est une qui jouait alors un rôle prépondérant dans cette région: elle comprenait des individus à crâne long et étroit, sans surbaissement de la voûte, sans saillie notable des bosses; l'écaille de l'occipital forme, en arrière, un renflement remarquable. Sur les sept voûtes provenant de l'allée couverte de Vic-sur-Aisne, six nous montrent ce type. Ce n'est assurément pas l'élément dont je parle en ce moment, qui a pu se mêler à la race de Furfooz pour donner naissance au type décrit plus haut: le résultat eut été absolument opposé, car nous avons vu que le premier crâne de Montigny était franchement brachycéphale. Mais c'est à cette race dolichocéphale que se rattache le deuxième crâne recueilli par M. Vauvillé.

Cette pièce, réduite aujourd'hui au calvarium, ne peut guère fournir de renseignements sur le type ethnique; tout ce que je puis dire à ce sujet, c'est que le crâne est dolichocéphale (indice: 73,33), que les courbes en sont régulières, qu'on n'observe pas en arrière cette brièveté si remarquable de l'écaille occipitale, et que les sutures sont compliquées. Mais le peu qui reste de cette tête présente plusieurs particularités intéressantes. Je ne ferai que mentionner les petits os wormiens de la suture lambdaïde et le grand os surnuméraire qui occupe le lambda (il mesure 25 millimètres sur 30). Il existe un autre os surnuméraire bien plus intéressant et infiniment plus rare que les

précédents ; il est situé dans la suture coronale, du côté droit, à 3 centimètres environ au-dessus du stéphanion. Ses dimensions atteignent 14 millimètres en largeur et 22 millimètres en longueur.

Ce que présente de plus remarquable ce fragment de voûte, c'est une vaste plaie qui intéresse toute l'épaisseur du tissu osseux et dont les bords sont complètement cicatrisés. La perte de substance porte sur le pariétal gauche et sur le frontal ; elle remonte jusqu'à la ligne médiale, où elle suit à peu près exactement la suture sagittale. Elle mesure 37 millimètres dans sa plus grande largeur et 10 centimètres de longueur. En avant, elle arrive à 33 millimètres environ de la suture coronale.

Il s'agit bien ici d'une plaie et non pas d'une trépanation. Il suffit, pour s'en convaincre, d'examiner attentivement la pièce. Le bord supérieur de la plaie est taillé davantage en biseau que le bord inférieur : l'os a été entamé en haut et s'est éclaté en bas. Si le bord inférieur est quelque peu oblique, c'est uniquement par suite du travail de cicatrisation.

Un autre motif doit faire éloigner l'idée d'une trépanation : les bords de la perte de substance sont un peu sinueux et n'offrent nullement la régularité qui résulte d'une trépanation par raclage, comme on devait la pratiquer à cette époque.

En arrière, la plaie est entourée d'un large sillon, à peu près parallèle aux bords de la blessure, dont il est séparé par une partie épaissie, large de 2 centimètres environ. Le sillon lui-même est le résultat d'une résorption du diploé tout à fait analogue à ce qui se produit chez les vieillards. Toutefois, étant donné l'état des sutures, on ne saurait attribuer cette gouttière à de l'atrophie sénile ; je crois qu'elle n'est que la conséquence de la plaie, et qu'elle s'est formée pendant le travail de la cicatrisation.

Nous connaissions déjà plusieurs exemples de blessures cicatrisées sur des crânes de la fin de l'époque néolithique : il me suffira de rappeler le crâne de la caverne sépulcrale de Nogent-les-Vierges, près de Creil, et celui du tumulus de Triel, dans Seine-et-Oise. Ces deux têtes portent aussi de vastes plaies osseuses du côté gauche.

La vôte qu'a bien voulu nous communiquer M. Vauvillé montre une fois de plus que les populations de la pierre polie n'étaient pas d'humeur absolument pacifique, et que les hommes d'alors, sans avoir recours à nos moyens chirurgicaux, survivaient parfois à des blessures qui tueraient, dans la plupart des cas, les hommes d'aujourd'hui.

J'ai fait allusion à une fouille faite par M. Clouet dans la même région. Je me suis borné à vous donner la description sommaire d'une des vîtes crâniennes qui y ont été rencontrées. M. Vauvillé va nous donner des renseignements complémentaires sur toutes les fouilles pratiquées jusqu'à ce jour dans cette contrée.

AUTRES GALERIES FOUILLÉES PRÉCÉDEMMENT  
DANS LA MÊME RÉGION.

Sept monuments analogues à la galerie couverte dont il a été question ont déjà été découverts et fouillés dans la même région ; tous sont placés sur le haut des montagnes bordant la vallée de la rivière d'Aisne. Il peut être intéressant de les citer, attendu que six, plus celui fouillé en 1887, se trouvent compris dans une circonférence d'un rayon de 3700 mètres ayant Vic-sur-Aisne pour centre.

En voici la description sommaire avec l'indication des publications qui en font mention :

1° *Montigny-l'Engrain, fouille de 1843.* — Formé de

pierres brutes, il avait 4 mètres de longueur, 2 mètres de profondeur et 1<sup>m</sup>,20 de largeur. Il contenait environ cinquante squelettes, des poteries, une petite hache en silex verdâtre et trois haches en bronze (type à talon arrondi) (voir *Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, volume de 1856, p. 249).

2° *Montigny-l'Engrain, fouille Chotin, 1845 (?)*. — Situé à peu de distance du précédent, formé de la même manière, sans dimensions prises, il était couvert de dalles percées de vingt trous ronds et assez réguliers. Il contenait un nombre considérable de squelettes du milieu desquels on a retiré trois haches polies, dont une en mélanite et deux en silex (*Age de pierre et les sépultures de l'âge de bronze du département de l'Aisne*, par M. A. Wattelet, 1866).

3° *Vic-sur-Aisne, fouille de 1858*. — Formé comme les précédents, il avait 4<sup>m</sup>,30 de longueur, 1<sup>m</sup>,20 de largeur et 1<sup>m</sup>,30 de profondeur; il était dallé au fond.

Il contenait quarante deux squelettes sur trois couches, chaque couche avait été formée en déposant les têtes sur deux rangs du côté des chevets; le premier, de quatre contre le mur; le second, de trois, ce qui donnait quatorze squelettes pour les deux bouts et par couche, et quarante-deux pour les trois couches.

On a recueilli dans les sépultures: trois haches polies, des couteaux et une pointe de lance, le tout en silex; des vases en terre cuite de forme très grossière.

Sept crânes, de cette fouille, ont été envoyés à M. de Quatrefages, ils sont exposés au musée d'anthropologie du Jardin des Plantes. La couverture du monument était formée de trois pierres; celle du côté sud était percée d'un trou rond de 485 millimètres de diamètre (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, volume de 1858, p. 53 à 63.)

4° *Courtieux (Oise)*, fouille de 1846. — De construction analogue aux précédents, il avait 7 mètres de longueur, 2<sup>m</sup>,20 de largeur et 1<sup>m</sup>,30 de profondeur. Le fond était pavé et sa table était percée de trous régulièrement forés et espacés.

Ce monument était bourré de squelettes placés en travers et rangés « tête bêche ». Contre l'une des parois on a compté trente têtes alignées et seize de de l'autre côté. Ainsi la couche superficielle avait pu être de soixante squelettes, et comme la profondeur du tombeau comportait trois épaisseurs de corps, si ce n'est quatre, on aurait pu conjecturer qu'il en contenait au moins deux cents.

On y a recueilli : cinq haches polies dont quatre en silex blanc et une petite en silex noir, une pointe de lance en silex blanc, des coquillages et une amulette en silex gris, percés, les uns et les autres, de trous pour former un collier (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, volume de 1856, p. 249.)

5° *Saint-Christophe-à-Berry*. — M. Peigné-Delacourt a cité un ossuaire trouvé près de Saint-Christophe, on y a compté trente ou quarante squelettes. Ce tombeau était formé par de larges pierres grossières et recouvertes de dalles pareilles.

On y a vu un pot rougeâtre grossier fait à la main, haut de 20 centimètres, des bouts de flèche en silex et des haches en pierre (*Bulletin de la Société académique de Laon*, t. IX, p. 20.)

6° *Saint-Pierre-les-Bitry (Oise)*. — Quelques années avant les découvertes des galeries de Montigny, Vic-sur-Aisne et Courtieux, une autre du même genre avait été fouillée à 800 mètres à l'ouest de celle de Vic-sur-Aisne, mais rien n'a été trouvé au milieu des sépultures qui avaient déjà été fouillées (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1858, p. 53 à 63).

7° *Ambleny*. — Un autre monument du même genre a été découvert en 1879 sur cette commune ; il avait environ 10 mètres de longueur sur 1<sup>m</sup>,50 de largeur. Fouillé sans soins par des ouvriers pour avoir les pierres, rien n'y a été recueilli ni constaté bien sérieusement (*Bulletin de la Société archéologique de Soissons*, 1879.)

La séance est levée à 5 heures.

*Le Président* : CHORON,

*Le Secrétaire* : l'abbé PÉCHEUR.

